



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 02/2023 :

Modification de l'art. 18 du Règlement du personnel.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 8 mars 2023 avec Madame la Syndique Louise Schweizer et Messieurs les Municipaux Christian Dugon et Denis Berger puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier la Syndique et les Municipaux pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

1. Remarque préliminaire.

La commission des finances a été mandatée pour faire un rapport sur le présent préavis, bien que celui-ci ne concerne pas un investissement, afin d'examiner la question des enjeux financiers de ce préavis et de ses impacts sur les finances communales.

2. Examen du préavis.

Après examen, la commission des finances soutient ce préavis qui a pour but de rendre notre commune attractive pour le personnel actuel et futur. Il favorisera l'engagement de personnes compétentes, pourra motiver certains et évitera peut-être des changements de personnel (qui sont très coûteux). Le rapport coût / bénéfice apporté nous semble favorable pour la commune.

3. Intégration au plan d'investissement.

Cet objet ne fait pas partie du plan d'investissements il en résultera certes un coût mais qui pourra être absorbé par le budget.

4. Coûts :

La municipalité estime les coûts supplémentaires à CHF 20'000.- pour l'année 2023.

Modalités de financement : sera absorbé par le budget 2023 et intégré aux futurs budgets.

Risques particuliers liés à ce préavis : Aucun risque particulier lié à ce préavis n'a été identifié.

Remarques :

Amendements : Aucun.

Modification de l'art. 18 du Règlement du personnel

5. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité des présents d'accepter le préavis municipal No 02/2023 tel que présenté par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 02/2023 relatif à la demande de modification de l'art. 18 du Règlement du personnel

Arzier-Le Muids, le 16 mars 2023

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER

Excusé

Frédéric GUILLOUD

Excusé

Didier HERMANN

Pascal VOUTAT

Rapporteur

Flavio BOSCARDIN